

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 23 mai 2019**

**Nomenclature N° : 7**

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2019043**

Présents : 27

Votants : 27

**Objet : Mise en place d'un prêt à « Taux fixe de marché » de 700 000€ auprès de La Banque Postale au titre des investissements 2019**

Le 23 mai 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 17 mai 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU, Alessandro BERTONE, Nadia LE BOURNOT, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Jean-Jacques DULONG a donné pouvoir à Romain VITEAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Le budget principal 2019 de la commune a été voté avec l'inscription d'un emprunt à hauteur de 700 000 € (sept cents mille euros). Cette enveloppe de prêt est en grande partie destinée à financer le coût des travaux de construction d'un bâtiment pédagogique dans la cour du château, les travaux de restauration de l'Eglise, la construction d'un bâtiment pédagogique à l'école Charles Péguy, ainsi que de nombreux travaux de voirie prévus dans le budget 2019.

Une consultation a été effectuée afin de garantir à la collectivité les meilleures conditions financières possibles. Cinq établissements bancaires ont ainsi été sollicités et trois ont fait une offre à la commune.

Après analyse, il s'avère que l'offre la mieux disante est celle de La Banque Postale.

Il convient donc de proposer au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce contrat de prêt.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

**Vu** la délibération n°DEL2019020 du 29 mars 2019 relative au budget primitif 2019 du budget principal,

**Vu** les offres de prêt proposées par différents organismes bancaires et notamment celle de La Banque Postale,

**Vu** l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 15 mai 2019,

**Considérant** qu'il est nécessaire, afin de permettre le paiement des opérations d'investissement inscrites dans le budget principal 2019 de la commune de contracter un contrat de prêt d'un montant de 700 000 € (sept cents mille euros),

**Considérant** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont inscrits dans le budget principal 2019 de la commune,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

- **25 voix POUR** : Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Catherine AUBERT, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH + le pouvoir de Désigane FLORE, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT + le pouvoir de Claudine KIEFFER, Brigitte ZINS, Romain VITEAU + Jean-Jacques DULONG, Christophe JEDRECY,
- **2 voix CONTRE** : Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA
- **5 Abstentions** : Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Alessandro BERTONE.

- **de contracter** auprès de La Banque Postale. un emprunt de 700 000 € (sept cents mille euros) dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

Versement des fonds : en 1, 2 ou 3 fois avant le 12 juillet 2019

Montant : 700 000 € (sept cents mille euros),

Durée : 15 ans

Amortissement : constant

Périodicité des remboursements : trimestrielle

Taux d'intérêt : taux fixe de 0,92%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

Taux effectif global : 0,93% l'an

- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **4 JUIN 2019**

- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
La Maire

Maryvonne BOQUET